



Règlement du local

**Centre Loisirs Animation Information Rencontre Sourd
Clair'S
Rue de Blancherie 61
1950 Sion**

1. Location de la salle : Fr. 80.- pour les membres de la SSV
Fr. 100.- pour les non-membres de la SSV
2. L'état de la salle doit être propre, les stores baissés et la lumière éteinte avant de quitter les lieux.
3. Les caisses des bouteilles vides en PET et verres doivent être vidées et débarrassées. De même pour une poubelle bien pleine, y mettre un nouveau sac taxé (35l) qui est à disposition.
4. La machine à café et le bac récepteur doivent être nettoyés. La vaisselle sale doit être lavée et rangée propre et en bonne place.
5. Les toilettes situées dans l'immeuble doivent rester propres.
6. Il est formellement interdit de fumer, les fumeurs doivent aller à l'extérieur pour fumer.
7. Les tables et les chaises doivent être rangées comme indiqué sur les photos, après leur utilisation.

Si vous êtes intéressés par la location de la salle et à la réserver, adressez-vous auprès à l'adresse suivante :

Clair'S
à l'attention de Christine Duc
SMS : 079 962 08 55
localclairs@gmail.com

La section Animation Clair'S

Etablie le 19 août 2020